Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260309-DEL202603012-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 09/03/2026
DATE DE CONVOCATION : 24/02/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 17 **POUVOIRS :** 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME

POUVOIRS : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY

ABSENTS : Géraldine TRONCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno LEROY

Finances
2026.03.012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ »

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Maison de Santé » est présenté au Conseil Municipal.
Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	273 571,42 €	273 571,42 €
INVESTISSEMENT	233 086,93 €	233 086,93 €

Au regard de l'équilibre proposé des dépenses et des recettes, le Conseil municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Maison de santé ».
Monsieur le Maire fait part de l'avis de la commission Finances réunie le 24/02/2026.

Vu l'avis de la commission Finances du 24/02/2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention de Madame Magali POISSON-VANNIER), le conseil municipal,

- **Vote le budget primitif 2026 du budget Maison de santé**
  - **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,**
  - **au niveau de l'opération pour la section d'investissement, avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3, et vote formel sur ces chapitres,**

Le budget primitif s'équilibrant, tel que présenté dans la note de synthèse jointe à la présente délibération, et conformément au document budgétaire proposé, à :

- **273 571,42 € pour la section d'exploitation,**
- **233 086,93 € pour la section d'investissement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN R.F. (35) Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Bruno LEROY